

Appel à candidature Poste de Conseiller Technique Fédéral H/F

Le Groupement d'employeurs de la ligue Grand Est de judo recrute pour le compte du **comité de Meurthe-et-Moselle de judo**, un Conseiller Technique Fédéral (CTF) homme ou femme, titulaire du DESJEPS spécialité « performance sportive mention judo » ou du BEES 2^{ème} degré option « judo-jujitsu », placé :

- Sous l'autorité administrative du président du GE
- Sous l'autorité technique du DTN ou de son représentant, le directeur technique régional

Les candidatures de titulaires du DEJEPS spécialité « performance sportive mention judo » ou BEES 1^{er} degré de judo seront étudiées sous réserve d'un projet de formation à court terme visant l'obtention du DESJEPS.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser par mail
avant le 12 juillet 2024 aux personnes suivantes :

Président du groupement d'employeur de la ligue : president_GRAND_EST@ffjudo.com
 Président du comité 54 de Judo : president_comite54@ffjudo.com
 Directrice Technique Nationale Adjointe : cecile.grasso@ffjudo.com
 Directeur Technique Régional : yannick.fousse@ffjudo.com

Intitulé de la fonction	Conseiller ou Conseillère Technique Fédéral (CTF)
Type de Contrat de travail	Contrat à Durée Indéterminée - Temps plein forfait jours
Convention collective	Convention collective nationale du sport (CCNS)
Classification	Technicien - groupe 5 de la CCNS.
Rémunération	2 630 € brut mensuel
Avantages	Tickets restaurants et mutuelle
Date prévisionnelle d'embauche	01/09/2024

PRINCIPALES ACTIVITES

Missions de développement et de promotion :

- ▶ Relais de l'action fédérale en direction des clubs
- ▶ Travail technique de proximité avec les clubs
- ▶ Coordination et mise en place d'actions de développement et de promotion
- ▶ Enseignement au sein de clubs du département

Missions sportives et techniques :

- ▶ Conseil, soutien et renforcement des actions de l'équipe technique régionale (ETR)
- ▶ Coordination des organisations, de la logistique et du suivi des compétitions officielles
- ▶ Organisation et suivi des activités fédérales (calendriers, CODG, statistiques, etc.)
- ▶ Encadrement des stages sportifs, regroupements, actions de détection et de formation des jeunes sportifs
- ▶ Pilotage du projet de performance
- ▶ Coordonne l'équipe technique départementale

Missions éducatives et de formation :

- ▶ Intervention sur la formation initiale et continue des enseignants du comité
- ▶ Coordination, intervention et évaluation des formations fédérales

COMPETENCES NECESSAIRES

- Capacité à travailler en équipe et à fédérer autour de projets communs, sens des valeurs associatives et des relations humaines, culture « judo »
- Maîtrise des technologies de l'information et de la communication ainsi que des outils informatiques : suite Office (Outlook, Teams, etc.)
- Patrimoine de connaissances ou expériences judo : sport de haut niveau, formations continues, enseignement du judo, vie fédérales, etc.
- Permis de conduire B

CARACTERISTIQUES DU CONTRAT DE TRAVAIL

Employeur : Le Groupement d'employeurs Grand Est de judo met à disposition le salarié auprès du comité de Meurthe-et-Moselle de judo via une convention et une lettre de mission.

Durée du temps de travail : Temps plein – le volume annuel de travail est fixé à 214 jours, auxquels s'ajoute la journée de solidarité définie par le code du travail.

L'organisation du travail sera planifiée chaque année sous la forme d'un planning prévisionnel proposé en complément de la lettre de mission. Le repos hebdomadaire n'est pas habituellement fixé le dimanche.

Lieu : Le lieu de travail est à la maison régionale des sports au 13 rue Jean Moulin 54510 Tomblaine.

Compte tenu de la nature de l'activité, une partie des missions se déroulera en dehors du siège social de l'association, avec des déplacements professionnels sur l'ensemble de la région ou au-delà (possibilité de prise en charge aux conditions fixées par le comité).

Période d'essai : 2 mois renouvelables.

Incompatibilité :

La fonction est incompatible avec :

- ✓ L'exercice de tout mandat de dirigeant ou d'administrateur au profit d'un OTD ou d'un club affilié
- ✓ La fonction d'enseignant au sein d'un ou plusieurs club affilié, sauf exception dûment justifiée et après accord du DTN de France Judo